



# Parrainer, c'est gagner !

**Vous êtes satisfait des démarches effectuées par votre conseiller In&Fi Crédits !**

Partagez votre expérience en parrainant vos proches et recevez un **chèque cadeaux Compliments® Premium** de **150 €\* pour tout prêt souscrit.**



Compliments® Premium, le chèque cadeaux valable en direct dans plus de 250 enseignes nationales pour satisfaire tous les plaisirs de la famille.



Retrouvez la liste complète sur le site [www.compliments.fr](http://www.compliments.fr)



**Les conseillers crédits de la famille**

**C'est toujours plus simple avec l'aide d'un expert**

[www.inandfi.com](http://www.inandfi.com)

\* Offre non contractuelle. Le montant du chèque cadeaux dépend du montant du prêt souscrit. Chaque agence est financièrement et juridiquement indépendante.

Aucun versement ne peut être exigé d'un particulier avant l'obtention d'un prêt.

## 4 étapes pour obtenir votre chèque cadeaux :

- 1 Indiquer vos coordonnées en tant que parrain.
- 2 Indiquer le nom de votre filleul.
- 3 Lors de la signature du CCRF, votre filleul remettra le coupon parrainage.
- 4 Dès la signature de son offre de prêt, vous recevrez par courrier recommandé votre chèque cadeaux.

Nom et prénom du parrain : .....

Adresse : .....

Code Postal : .....

Ville : .....

Nom et prénom du filleul : .....

### Règlement :

1. La société In&Fi Crédits organise une opération de parrainage du 1er décembre 2006 au 31 décembre 2007.
2. Cette opération de parrainage est réservée aux clients de In&Fi Crédits.
3. Chaque agence In&Fi Crédits étant financièrement et juridiquement indépendante, il leur appartient de proposer ou non cette opération de parrainage à ses clients.
4. Tout client sera considéré comme parrain potentiel si il se conforme aux instructions indiquées dans ce document, à savoir : inscrire son nom et prénom ainsi que ses coordonnées et le nom et prénom du filleul.
5. La remise d'un chèque cadeaux au parrain est subordonnée à la contraction d'un prêt par le filleul dont le nom est indiqué sur le même coupon que celui rempli par le parrain. Le parrain peut avoir plusieurs filleuls et donc recevoir plusieurs chèques cadeaux.
6. Le filleul doit justifier de son identité conforme au nom inscrit sur le coupon par le parrain. Il ne doit pas être client de In&Fi Crédits.
7. Le montant du chèque cadeaux est librement fixé par chaque agence In&Fi Crédits qui aura établi un barème pouvant être présenté à tout moment au parrain ou au filleul. Ce barème devra clairement mentionner le montant du chèque cadeaux et le montant du prêt à consentir pour son obtention.
8. Le chèque cadeaux est exclusivement un chèque cadeaux compliments® Universel Premium. Celui-ci devra être envoyé au parrain, à l'adresse indiquée sur le coupon, dans les 30 jours qui suivent la signature du prêt contracté par le filleul, en courrier recommandé. Le chèque cadeaux Compliments® Universel Premium est valable pour tous les services et produits commercialisés par les enseignes partenaires affiliées au réseau Accentiv'. Le chèque cadeaux Compliments® Universel Premium ne peut donner lieu à aucune contrepartie monétaire sous quelque forme que ce soit, ni cédé à titre onéreux. Il ne peut être ni remplacé, ni remboursé en cas de vol, perte, détérioration, destruction ou dépassement de la validité.
9. La participation à cette opération de parrainage entraîne l'adhésion au présent règlement.
10. In&Fi Crédits se réserve le droit de modifier ou suspendre cette opération de parrainage en cas de force majeure ou fortuit.

